



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 juillet 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 juillet 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 juillet 2008

**Cession d'un terrain pour la construction de logements en accession
sociale à la propriété - rue Laurent Bonnevey/rue Maurice de
Broglie**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M.
Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank
MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Jean-Pierre GAILLARD - M.
Bernard JOURDAIN - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-
CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M.
Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick
DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Gaëlle MANGIN -
Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis SIMON -

Excusés ayant donné pouvoir :

Amaury BREUILLE donne pouvoir à Bernard JOURDAIN - Josiane METAYER donne
pouvoir à Jacques TAPIN - Delphine RENAUD-PAGE donne pouvoir à Pascal
DUFORESTEL - Anne LABBE donne pouvoir à Nathalie SEGUIN - Nicole GRAVAT donne
pouvoir à Denis THOMMEROT - Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude
SUREAU - Hüseyin YILDIZ donne pouvoir à Geneviève GAILLARD - Alain PIVETEAU
donne pouvoir à Christophe POIRIER - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frank
MICHEL - Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN - Elisabeth
BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE -

Excusés :

Conseillers :

M. Frédéric GIRAUD - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juillet 2008

DELIBERATION D20080307

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

**Cession d'un terrain pour la construction de logements en
accession sociale à la propriété - rue Laurent Bonnevey/rue
Maurice de Broglie**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale, la Ville de Niort a organisé un appel à projet auprès de promoteurs constructeurs pour la réalisation de maisons en accession sociale à la propriété sur l'îlot de Broglie. Géoxia Immobilier a été retenu pour la construction de 47 maisons, dont 20 vendues à 110.000 € et 27 vendues à 134 000 €.

La parcelle constituant l'îlot appartient à la Ville, exceptés les terrains correspondant à l'assiette des immeubles qui sont ou vont être démolis et qui appartiennent à Habitat Sud Deux-Sèvres. Ces terrains seront cédés à la Ville puis à Géoxia Immobilier.

A cet effet, il convient de céder à Géoxia Immobilier une partie de la parcelle DP n° 161, pour une superficie d'environ 9800 m², située entre la rue Laurent Bonnevey et la rue Maurice de Broglie, au prix de 10 €/m² conformément au cahier des charges rédigé pour l'appel à projet auprès des promoteurs et à l'avis du domaine.

En référence à ce même cahier des charges, l'acte de vente sera assorti de conditions portant sur :

- la programmation logements réalisée : typologies des maisons et prix de vente aux acquéreurs ;
- les critères acquéreurs de l'ensemble des logements ;
- les subventions de la Ville de Niort dont certains acquéreurs pourront bénéficier et les conditions d'octroi de ces subventions ;
- le contenu du permis de construire obtenu ;
- la répartition des charges de dévoiement des réseaux existants dans le périmètre de l'opération.
- le mode de chauffage des logements ;
- le respect des normes d'accessibilité handicapés en vigueur.

Les éléments relatifs à chacune de ces conditions seront précisés dans l'acte de vente.

L'acte de vente devra également rappeler le calendrier des travaux de démolition restant à réaliser à savoir, démolition d'un bâtiment à la charge Habitat Sud Deux-Sèvres dans le 1^{er} semestre 2009.

La vente interviendra après le bornage contradictoire du terrain, lequel sera effectué aussitôt après l'obtention du permis de construire définitif, l'établissement du document d'arpentage conforme au découpage des autorisations obtenues, l'obtention et la mise en place d'une ouverture de crédit selon les caractéristiques suivantes :

-durée :2 ans

-un montant minimum de 2 600 000 euros

-conditions financières : taux : EURIBOR + 2 % l'an
comission d'engagement d'1% l'an .

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la cession à Géoxia Immobilier, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer, de la partie de parcelle DP n° 161 pour environ 9800 m², au prix de 10 €/m², en vue de la construction de 47 logements en accession à la propriété dont 20 logements en accession sociale ;

- autoriser Madame Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par l'acquéreur.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL